N° 1999-4568 - urbanisme, habitat et développement social - Lyon 7° - Aménagement du parvis de l'ENS - Lot n° 2 - Fourniture de pierres - Relance de l'appel d'offres - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1999-3930 en date du 19 avril 1999, vous avez approuvé le projet d'aménagement du parvis de l'Ecole normale supérieure (ENS), place située à l'angle des avenues Jean Jaurès et Debourg. Vous avez également approuvé le principe de dévolution du marché de fourniture de pierres par voie d'appel d'offres européen.

Deux entreprises seulement ont remis des offres recevables mais dont les prix sont supérieurs à l'estimation du lot concerné. Par conséquent, la commission permanente d'appel d'offres a décidé, lors de sa séance du 31 août 1999, de déclarer ce lot sans suite et de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen.

Préalablement au lancement de la nouvelle consultation, il a été demandé au maître d'oeuvre de procéder à la modification du cahier des charges techniques. Les modifications portent sur la suppression d'options et sur une meilleure définition des pierres attendues. Les tonalités des pierres seront comprises dans les tons clair de gris à ocre gris.

Le montant total de l'opération reste estimé à 13 000 000 F TTC ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu sa délibération n° 1999-3930 en date du 19 avril 1999 ;

Vu la décision de la commission permanente d'appel d'offres en date du 31 août 1999 ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'offre retenue consécutivement au second appel d'offres relancé sur la base du nouveau dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - La dépense correspondant à ce lot sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - pour le compte de la mission ENS - exercices 1999 et suivants - centre budgétaire 1230 - compte 458 115 - fonction 23 - opération 0196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,